

## LES CANAUX DU BRIANCONNAIS ET LEUR GESTION

...par Raymond LESTOURNELLE, Président de la Société Géologique et Minière du Briançonnais

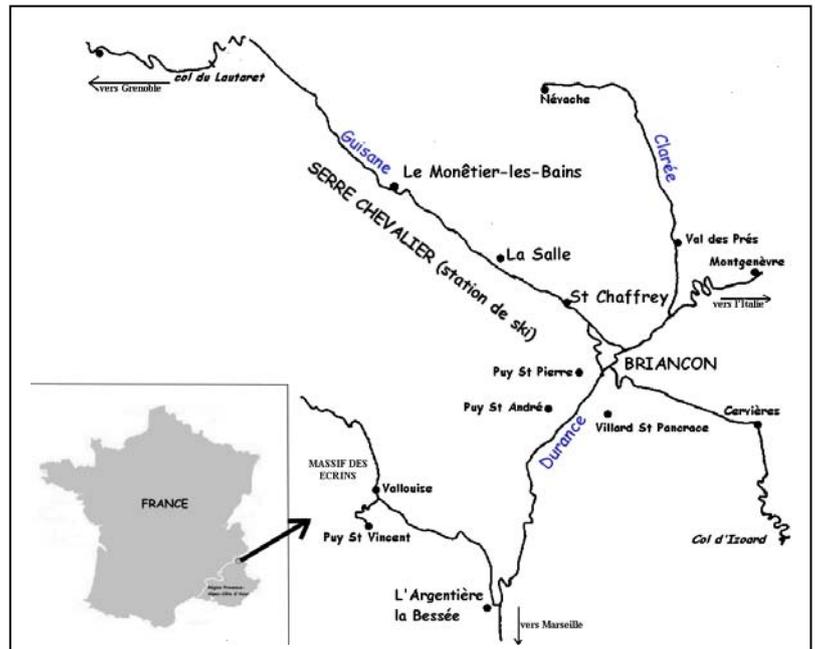
### SITUATION DU BRIANCONNAIS ET NECESSITE DE L'IRRIGATION

(carte ci-contre)

Situé au nord du département des Hautes Alpes, dans la région Provence-Alpes-Cote d'Azur (région PACA), le Briançonnais est limité à l'Ouest par le col du Lautaret, à l'Est par le col de l'Izoard et au Nord par l'Italie. La vallée de la Guisane en occupe la plus large partie sous le nom de Serre Chevalier, un haut lieu du ski.

#### Localisation du Briançonnais

Ce secteur est cerné par de hautes montagnes qui font barrage aux nuages et créent un climat comparable à celui du Valais : une importante sécheresse estivale a nécessité, depuis toujours, l'irrigation des cultures.



A noter qu'avec ses 1326 m d'altitude, Briançon est la plus haute ville d'Europe et qu'elle est, depuis peu, patrimoine mondial de l'humanité pour ses fortifications « Vauban ».

### UN PEU D'HISTOIRE

#### Le Moyen Age

C'est en 1343 que les communautés ont signé avec le Dauphin Humbert II, la « charte des Escartons<sup>1</sup> » dite aussi « charte des libertés ». Ce document leur a permis d'acquérir un certain nombre de droits dont des droits d'eau : les 4 principaux canaux de la vallée de la Guisane ont tous été creusés au 14<sup>ème</sup> siècle (carte ci-après).

#### Des pareries aux ASA

Dans les siècles qui ont suivi, la gestion de ces canaux a été assurée par des sortes d'associations : les « pareries ». La loi du 21 juin 1965 a créé les Associations Syndicales Autorisées (ou ASA) qui leur ont succédé. On ne peut qu'être réjoui par la pérennité de cette gestion « communautaire » au fil des siècles.

#### La mutation des années 1960

Durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, la plupart des autochtones étaient des paysans-mineurs<sup>2</sup>, aux champs pendant la belle saison et à l'exploitation des mines pendant la saison hivernale. Après 1960, le

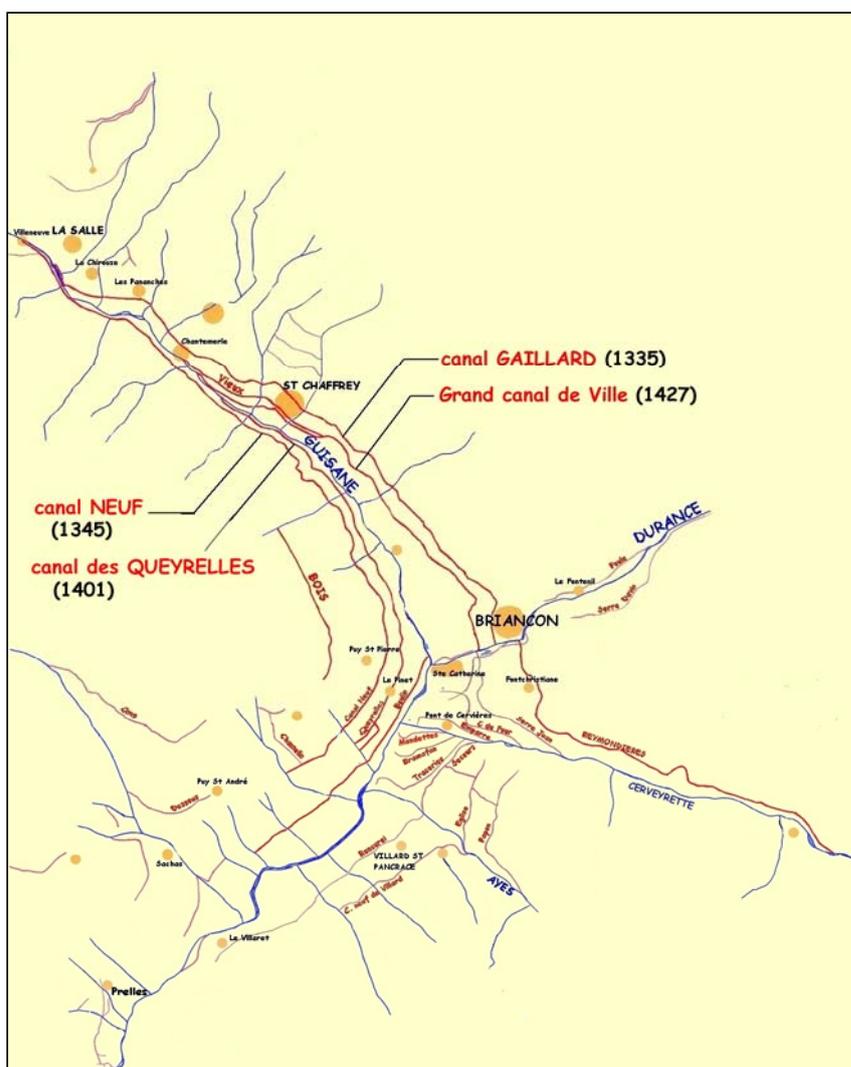
<sup>1</sup> Les « escartons » regroupaient des communautés actuellement françaises et italiennes.

<sup>2</sup> Le Briançonnais est occupé en majeure partie par des terrains « houillers » renfermant du charbon exploité dans des centaines de galeries « paysannes ».

pays connaît une très importante mutation vers des activités à caractère touristique et vers le climatisme. Stations de ski et sanatoriums se multiplient tandis que la plupart des exploitations agricoles disparaissent.

De ce fait, la transformation des canaux que le Sud du département a connue ne se fait pas : ils restent à ciel ouvert<sup>3</sup> avec arrosage par submersion alors que partout ailleurs ils sont embusés avec arrosage par aspersion car celle-ci permet de diminuer la main d'œuvre.

*Carte des canaux du Briançonnais*



### La période noire des ASA

Après les années 1960, les canaux du Briançonnais connaissent une période difficile en raison du désintérêt des « associés » (qui préfèrent arroser avec l'eau de conduite) et du vieillissement des cadres.

### Le renouveau

Dans les années 1990, l'augmentation importante du prix de l'eau de conduite crée un regain d'intérêt pour les canaux. Dans le même temps, la Société Géologique et Minière du Briançonnais met en place des Tables Rondes (1995, 2003 et 2008), souligne l'intérêt de cette irrigation et assure (avec le concours de la Fondation de France) une large information du public. Les bonnes volontés se manifestent et les ASA sont réactivées.

### Les lois sur l'eau

Les lois européennes sur l'eau, et notamment le principe « préleveur-payeur », créent de nouvelles contraintes que les ASA parviennent difficilement à assumer.

### Les canaux dans la ville

L'importante urbanisation du Briançonnais a transformé des prairies en zones habitables. Le territoire des ASA étant inaliénable, les bâtisseurs ont dû conserver les canaux et leurs ramifications en les embusant. Dans ces zones urbanisées, la majeure partie des canaux sont donc invisibles mais peuvent réapparaître à la faveur d'une nécessité ponctuelle. Cette situation est surprenante

<sup>3</sup> On dit qu'ils sont à « irrigation gravitaire ».

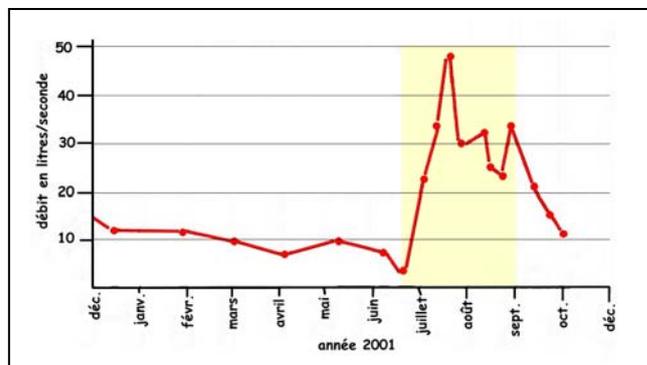
## LES FONCTIONS MECONNUES DES CANAUX A CIEL OUVERT

Ces dernières années, les scientifiques ont mis en évidence des fonctions « *écologiques* » et souvent méconnues des canaux à ciel ouvert.

### Infiltration et recharge des nappes phréatiques

Le fond des « cuvettes » des canaux est en partie perméable à l'eau. Celle-ci s'infiltré et recharge les nappes phréatiques après une épuration naturelle. C'est la raison pour laquelle, dans le Midi de la France, les nappes phréatiques sont à leur niveau maximum pendant l'été alors que la sécheresse règne (graphique ci-contre).

*Niveau des nappes apprécié par le débit des sources, dans le Sud du département des Hautes Alpes*



### Les canaux, temporisateurs de crues torrentielles

Le Briançonnais est un pays de torrents qui connaissent, après les orages d'été, des crues très violentes. Les eaux de ruissellement qui dévalent les pentes rencontrent obligatoirement les cuvettes des canaux qu'elles empruntent sur de longues distances. De ce fait, ce ruissellement est étalé dans le temps.

### Maintien des paysages

L'infiltration de l'eau permet le développement d'une flore abondante le long des canaux.

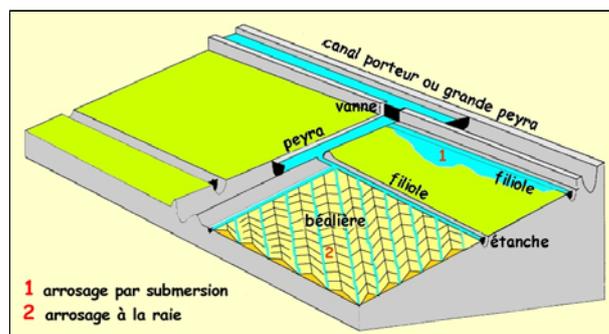
### Réchauffement et oxygénation de l'eau

...résultant de l'augmentation de la surface contact entre l'eau, le soleil et l'oxygène de l'air.

## L'IRRIGATION

Les canaux du Briançonnais totalisent 120 km de « canaux porteurs » (ou « grandes peyras ») qui se ramifient en « peyras » puis en « filioles ». L'arrosage se fait le plus souvent par submersion ou à la raie lorsqu'il s'agit de pommes de terre. (schéma ci-contre)

*Organisation de l'irrigation en Briançonnais*

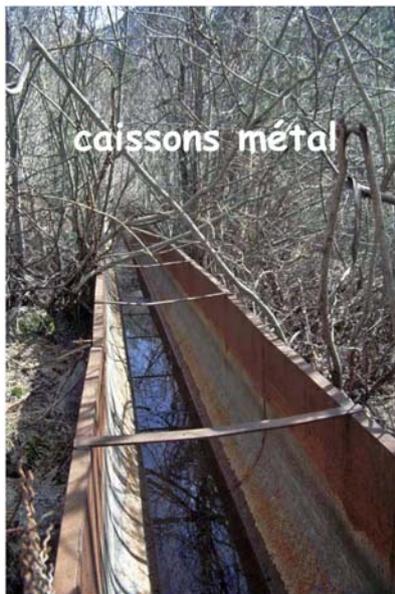
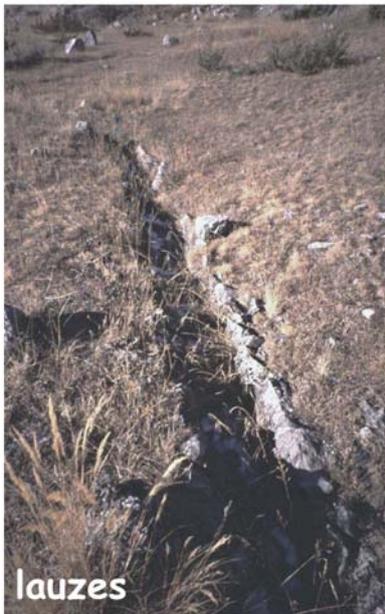


## LES TECHNIQUES

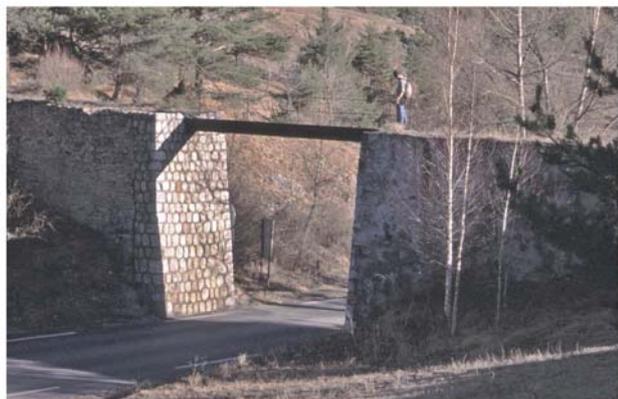
### Les cuvettes

Chronologiquement, le creusement et l'aménagement des cuvettes a connu les étapes suivantes : creusement dans la terre, pavement de pierres, troncs creusés, caissons en bois, en métal puis en béton, buses en plastique (photos ci-après).

Très étonnamment, des ouvrages d'art (ponts, siphons...) résultant d'investissements importants, cohabitent avec des aménagements relevant du bricolage comme par exemple des barrages surélévateurs réalisés avec de vieux pneus (photos ci-après). Les premiers témoignent de l'intérêt vital de l'irrigation en Briançonnais.



*Les matériaux des cuvettes des canaux du Briançonnais*



*Ouvrages d'art et « grande débrouille »*

Les 4 « grands » canaux du Briançonnais ont chacun une longueur qui dépasse 10 km mais les « têtes<sup>4</sup> » de canaux sont généralement courtes.

### **Prises d'eau**

La plupart des « grands » canaux du Briançonnais prennent leur eau dans les rivières torrentielles du Briançonnais et notamment dans la Guisane. Au-delà de 2000 m d'altitude, on connaît des canaux abandonnés qui prenaient et rejetaient leur eau dans des torrents.

Chaque année, les canaux sont généralement mis en eau dans le courant du mois de mai et placés hors d'eau en septembre-octobre.

## **LA GESTION DES CANAUX**

### **Le statut complexe des ASA**

Les ASA qui gèrent les canaux du Briançonnais ont un statut juridique complexe puisque ce sont des établissements publics regroupant des propriétaires privés. On les nomme « *Etablissements Publics à Caractère Administratif* (EPCA). Gérés par des particuliers, il s'agit, en fait, d'associations contrôlées par l'Etat français.

### **Les contraintes légales**

#### \* la redevance

Lors de la création des ASA un *périmètre irrigable* a été défini. Toutes les parcelles incluses dans ce périmètre sont assujetties à une redevance. Cette redevance est donc liée à la terre et non aux propriétaires.

#### \* les servitudes

Tout propriétaire doit pouvoir « *suivre l'eau* » depuis le canal porteur jusqu'à sa parcelle. Cela suppose un *droit de passage* sur des propriétés privées.

#### \* la corvée

Chaque année, avant la mise en eau les canaux porteurs doivent être remis en état par les « associés ». Autrefois, les absences à la corvée étaient sanctionnées par une amende. Aujourd'hui, cette sanction a souvent été remplacée par une incitation financière. De ce fait, la mixage social qu'elle engendrait en souffre et c'est pourquoi la Société Géologique et Minière du Briançonnais préconise de donner à cette opération un aspect festif. Ce discours commence à être entendu.

## **LES CANAUX ET LES LOIS SUR L'EAU**

Les nouvelles lois sur l'eau apparues dès 1992, ont contraint les ASA à une gestion plus rigoureuse des canaux du Briançonnais :

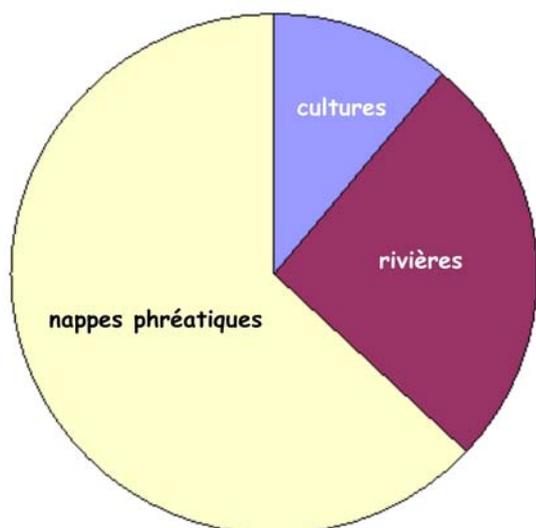
\* il a d'abord fallu qu'elles fassent la preuve de leurs droits de prélèvement inscrits dans leurs statuts qu'il a fallu rechercher aux archives départementales.

\* l'application du principe « *préleveur-payeur* » a fait l'objet de négociations avec les Agences de l'eau pour prendre en compte le fait que moins de 20% des prélèvements servent à l'irrigation des cultures, le reste rejoignant les nappes phréatiques ou les rivières (**graphe ci-après**).

Dans tous les cas, il a fallu que les ASA installe des échelles graduées pour évaluer le niveau des prélèvements.

---

<sup>4</sup> Parties situées entre les prises d'eau et les premiers prélèvements.



*Répartition de l'eau des canaux dans les Hautes Alpes*

Aujourd'hui de nouvelles dispositions conduisent les ASA à signer des « *contrats de canaux* » à l'instar des « *contrats de rivières* ».

## LES CANAUX DU BRIANÇONNAIS : CONFLITS D'USAGE

### Les berges des canaux, le tourisme et le sport

Le Briançonnais est un haut-lieu du tourisme puisque chaque année, près de 500.000 visiteurs empruntent la vallée de la Guisane. Cette clientèle vieillissante apprécie les promenades le long des berges ombragées des canaux. Malheureusement ces berges sont la propriété des ASA dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident. D'autres utilisateurs tels que VTTistes sont plus redoutés car ils dégradent plus facilement les berges et les ASA doivent réparer.

C'est pourquoi un certain nombre d'entre elles ont placé des panneaux d'interdiction de circuler...qui sont rarement respectés.

### Autres conflits d'usage

Les canaux servent aussi de poubelles pour des citoyens désinvoltes : on y trouve toute sortes d'objets (**photo ci-contre**) et parfois des produits toxiques : huiles vidange, mazout, liquides de WC chimiques...°

Faute de « *séparatifs* » les eaux de pluies se retrouvent dans les cuvettes des canaux après avoir lessivé des zones urbanisées et polluées. Lors de violents orages le canal porteur surchargé, peut être détruit sur une certaine longueur.

*Corvée de canal en Briançonnais. Les ASA subissent les conséquences de la désinvolture des citoyens.*



## LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE DU BRIANÇONNAIS ET L'INFORMATION

La Société Géologique et Minière du Briançonnais s'intéresse aux rapports entre les Briançonnais et les ressources géologiques<sup>5</sup>, qu'il s'agisse des roches ou de l'eau. En ce qui concerne les canaux, elle s'est donné pour mission d'informer les populations par les moyens suivants :

- \* exposition et conférences-diapos,
- \* organisation de Tables Rondes en 1995, 2003 et 2008,
- \* site Internet donnant la possibilité de télécharger les comptes-rendus des Tables Rondes,
- \* diffusion en 10.000 exemplaires d'un prospectus définissant les droits et devoirs des arrosants,
- \* création en 1996 du « *jardin des canaux* » visant à restituer les techniques d'irrigation, dans lequel des plantes oubliées (par exemple le chanvre textile) sont cultivées,
- \* édition d'une publication de synthèse en quadrichromie intitulée « *les canaux du Briançonnais* », qui aborde tous les aspects évoqués dans le présent document.

Cette masse d'informations a permis à nombre d'ASA de se restructurer dans les meilleures conditions. Au-delà, de nouvelles ASA sont nées.

### BIBLIOGRAPHIE

- \* « *les canaux du Briançonnais* », publication en quadrichromie de 100 pages, Société Géologique et Minière du Briançonnais (Raymond LESTOURNELLE, Claude DUMONT, Daniel GILBERT, Gilbert LANTERI), éditions du Fournel, mars 2007, 15 euros.
- \* article de Claude DUMONT (Société Géologique et Minière du Briançonnais) « *les canaux d'arrosage du Briançonnais : modalités de gestion et droits d'eau* » dans « Histoire d'une eau partagée, Provence, Alpes, Pyrénées, publication de l'Université de Provence, 2002.
- \* « *étude de l'utilisation des eaux sur deux périmètres d'irrigation gravitaire des Hautes Alpes* », Chambre d'agriculture des Hautes Alpes, Philippe CHARTON, décembre 2001.
- \* « *les canaux d'irrigation du Briançonnais : témoins de la société montagnarde d'hier et d'aujourd'hui* » par Aurélie ROUSSELOT-PAILLEY, CNRS, université de la méditerranée, Marseille.
- \* article « *les canaux du Briançonnais* » dans Alpes Loisirs n°57, automne 2007.
- \* les actes des Tables Rondes de 1995, 2003 et 2008, téléchargeables sur le site de la Société Géologique et Minière du Briançonnais : <http://www.sgmb.fr>

---

<sup>5</sup> Ce que l'on appelle aujourd'hui l'ethno-géologie.